



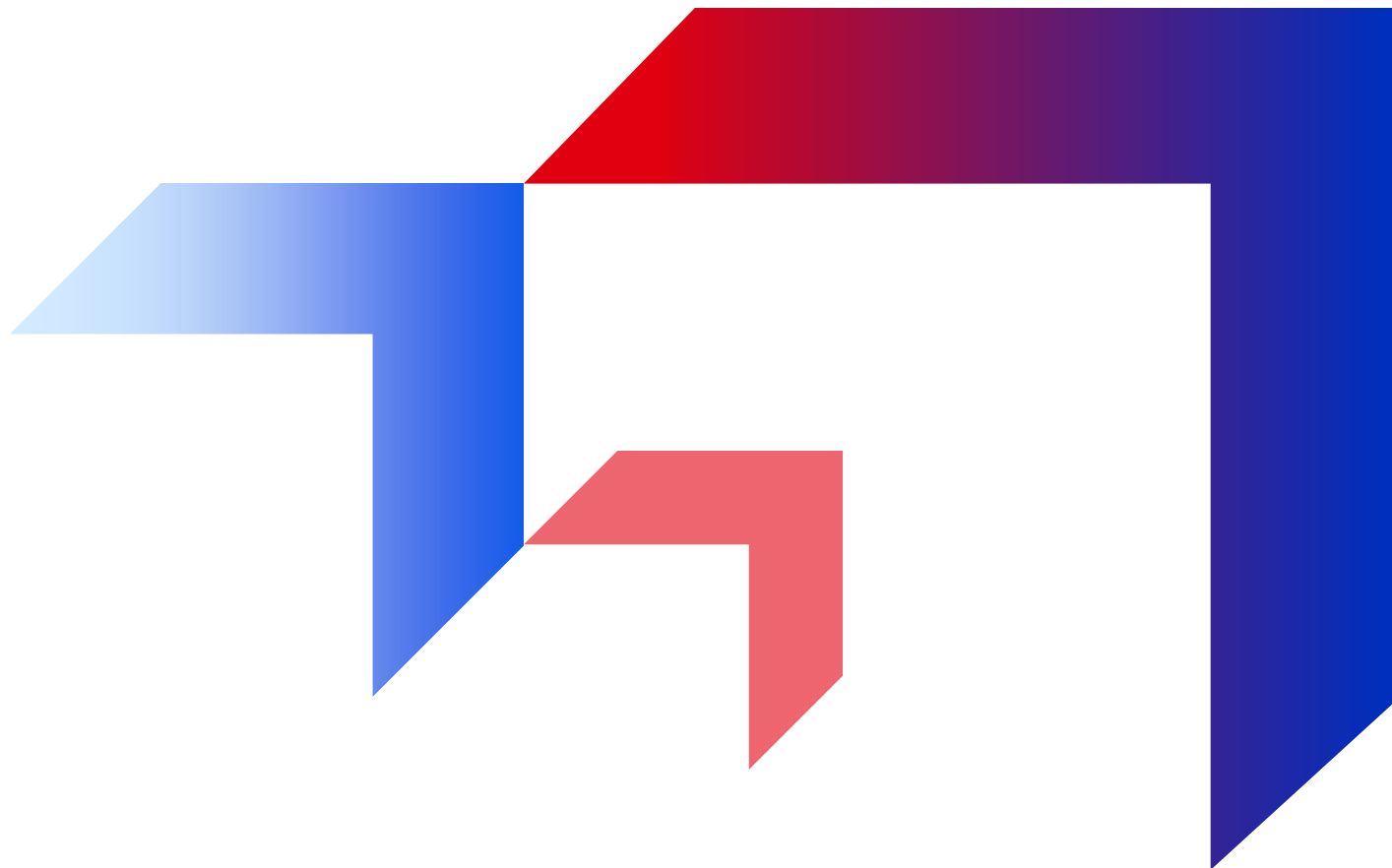
**Facturation
électronique**

Webinaire

—

Normes, Cas d'usage & Spécifications externes

mercredi 13 mai 2026



Objectifs du webinar

Ce webinar vous outille sur les fondamentaux de la norme AFNOR, les cas d'usage applicables à la sphère publique et les évolutions des spécifications externes.

01

Présenter

Les normes AFNOR (Z12-012, Z12-013, Z12-014) et les différents formats en vigueur

02

Identifier

les cas d'usage B2B applicables aux circuits B2G et G2B sur Chorus Pro

03

Partager

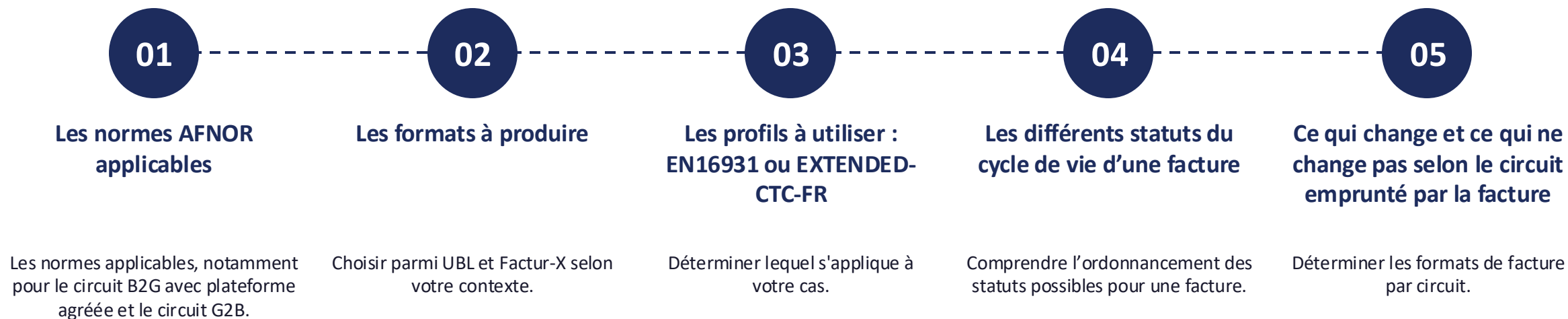
les principaux changements des spécifications externes de Chorus Pro et identifier les différents types de documentation

01

Normes et réglementation

Comprendre le cadre normatif et les choix structurants de l'e-invoicing

Nous posons les principes fondamentaux dont vos équipes ont besoin pour appréhender au mieux la réforme sur l'émission de facture (e-invoicing) : quelles normes s'appliquent, quels formats et profils produire, et comment se construit le cycle de vie d'une facture.



Les normes de la réforme de la facturation électronique

Le périmètre traité dans ce webinaire est celui des nouveaux circuits mis en place par la réforme. Deux normes AFNOR structurent l'ensemble réglementaire, et une troisième complète le dispositif pour les plateformes agréées.

XP Z12-012

Formats et profils

Formats et Profils des messages factures et statuts de cycle de vie, constitutifs du socle minimal applicable à la réforme de la facture électronique en France

- 3 formats du socle : UBL, CII, Factur-X
- Plusieurs profils sémantiques, dont EN16931 et EXTENDED-CTC-FR
- Structure du message de cycle de vie CDAR (flux F6)
- Annexe A (contenu et règles) et Annexe B (exemples)

XP Z12-013

Formats d'échanges entre plateformes agréées

HORS PÉRIMÈTRE DU WEBINAIRE

Cette norme traite de Formats d'échanges API. Sujet hors champ pour les éditeurs et entités publiques en raccordement direct à Chorus Pro.

XP Z12-014

Cas d'usage B2B

Cas d'usage B2B applicables dans le cadre la réforme de la facture électronique en France.

- 44 cas d'usage couvrant les pratiques B2B
 - Pour chacun : acteurs, cinématique, données spécifiques
 - Sert de référence
 - Annexe A (description) et Annexe B (exemples)
- Ces cas d'usage sont déclinés pour la sphère publique (cf. Partie 2)

Les formats à produire pour les factures dans le nouveau circuit G2B



UBL 2.1

OASIS Universal Business Language

Format XML structuré, le plus utilisé en Europe. Recommandé pour les éditeurs déjà familiers du standard OASIS.



CII D22B

Format XML structuré

NON RETENU

Format normatif non utilisable en tant que tel par les entités publiques : à utiliser systématiquement dans un format Factur-X.



Factur-X

PDF/A-3

Format hybride composé d'un fichier XML structuré (CII D22B) intégré dans le PDF.

Et pour le e-reporting ?

Les formats applicables au e-reporting (transmission des données de transaction et de paiement) sont définis séparément dans l'Annexe 6 des spécifications externes du PPF. Il s'agit de formats distincts de ceux des factures, avec des règles spécifiques.

Choisir le bon profil pour vos factures - EN16931 ou EXTENDED

Le choix du profil dépend de la nature du cas que vos équipes doivent traiter. Cette planche aide à déterminer lequel s'applique à votre situation.

PROFIL DE RÉFÉRENCE

EN16931

CIUS française de la norme européenne EN16931

- À utiliser pour la majorité des factures en G2B sur Chorus Pro
- Couvre les cas standards : facture simple, multi-livraison, tiers payeur
- Implémente strictement la norme européenne EN16931
- Complété par les règles de gestion françaises (BR-FR-XX)

CONDITION OBLIGATOIRE



Ce profil n'accepte aucun écart de montant, même au centime près, entre les calculs de lignes et les montants d'en-têtes. Si vos outils appliquent des règles d'arrondi, privilégiez le profil EXTENDED-CTC-FR.

EXTENSION FRANÇAISE

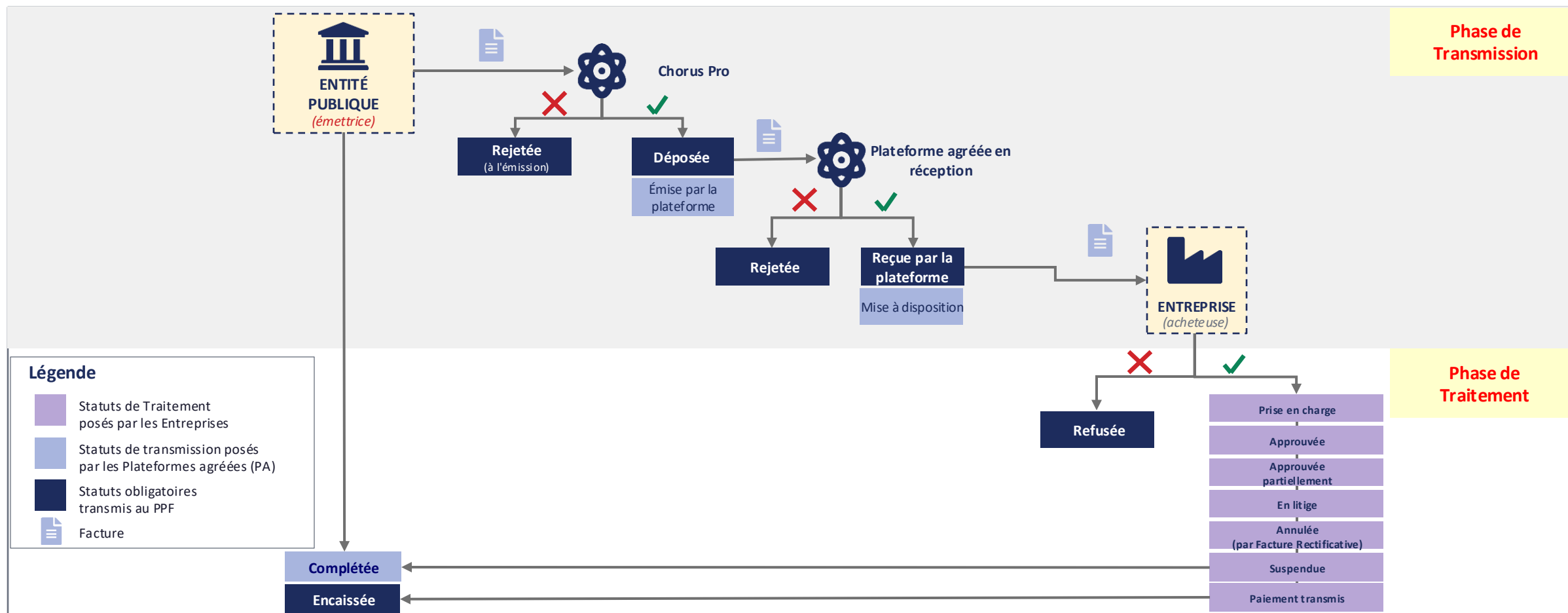
EXTENDED-CTC-FR

Extension française permise par la norme EN16931

- Nécessaire pour les cas d'usage particuliers : multi-vendeurs, sous-lignes, et l'ensemble des cas nécessitant l'ajout d'un tiers à la facture
- Tolérance sur les calculs de montants entre lignes et en-têtes : à privilégier si vos outils appliquent des règles d'arrondi
- Comprend des données additionnelles (blocs EXT-FR-FE-BG-XX, données EXT-FR-FE-XX)
- Adapte certaines règles EN16931 (ex : tolérance sur les calculs de pied de page)
- À retenir dès lors que la fiche du cas d'usage XP Z12-014 le mentionne
- Pour les entités publiques traitant la facture au format de la norme AFNOR en réception, il est nécessaire de savoir gérer ce profil

Le **profil BASIC WL** existe également dans la norme (mais seulement jusqu'au 31 août 2027) et peut être utilisé pour la facturation des prestations de services sans détail de lignes.

Les différents statuts du cycle de vie d'une facture électronique



Ce qui change et ce qui ne change pas pour les entités publiques selon le circuit emprunté par la facture

	CE QUI CHANGE pour une entité publique à partir de sept. 2026	CE QUI NE CHANGE PAS pour une entité publique à partir de sept. 2026
G2G et B2G – Circuit historique	- La fonctionnalité « À recycler » est remplacée par un processus de refus puis de réémission d'une nouvelle facture - Vérification que le taux de TVA est bien en vigueur - Obligation de renseigner la facture d'origine en cas d'avoir - Obligation de saisir le récapitulatif de TVA lors du dépôt PDF en portail	- Formats historiques d'émission de Chorus Pro - Format pivot XML pour la réception des factures - Les statuts de la facture (cycles de vie) - Possibilité de visualiser la facture dans le Portail de service Chorus Pro
B2G – Nouveau circuit pour le fournisseur privé avec sa plateforme agréée (PA)	- Format pivot: - La pièce jointe principale (PJP) du format pivot réceptionné correspond à la facture d'origine transmise par la plateforme agréée - Si le lisible n'est pas transmis dans la facture d'origine, il est généré par Chorus Pro et contient l'ensemble des données structurées de la facture - La fonctionnalité « À recycler » est remplacée par un processus de refus puis de réémission d'une nouvelle facture	- La structure du format pivot XML de la facture - Les statuts de la facture (cycles de vie) - Possibilité de visualiser la facture dans le Portail de service Chorus Pro
G2B – Nouveau circuit	- Formats AFNOR obligatoires : UBL, Factor-X - Profils sémantiques EN16931 ou EXTENDED-CTC-FR - Cycle de vies au format CDAR transmis via un flux F6	

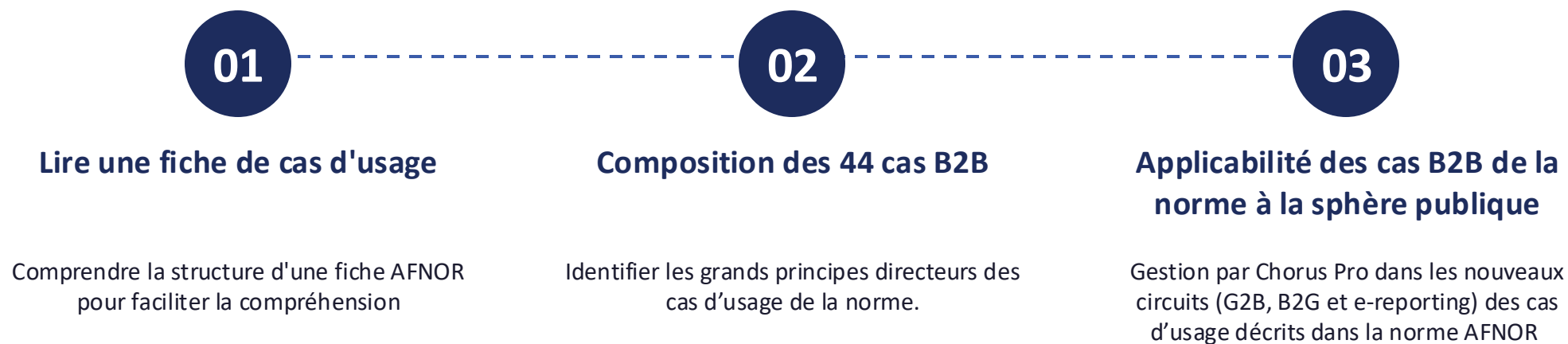
NOUVEAU

02

Cas d'usage applicables à la sphère publique

Identifier les cas d'usage de la sphère publique et leur prise en charge par Chorus Pro

Cette deuxième partie fait le pont entre la norme et vos cas opérationnels. Nous parcourons les 44 cas d'usage du catalogue AFNOR et montrons comment Chorus Pro les prend en charge, circuit par circuit.



Apprendre à lire une fiche de cas d'usage AFNOR pour vos travaux de conception ou de développement



De quel cas d'usage s'agit-il ?

→ Description générale

Elle pose le contexte métier du cas d'usage, ses objectifs et la nature des parties qu'il traite. Elle permet en quelques lignes de vérifier que le cas correspond à votre situation.



Qui intervient dans le circuit ?

→ Acteurs

Elle présente les acteurs du circuit : le Vendeur et l'Acheteur, ainsi que leurs plateformes agréées. Lorsque le cas le prévoit, elle introduit également un Tiers (par exemple, un sous-traitant, un mandataire)



Comment circulent les factures, leurs cycles de vie et les données de e-reporting ?

→ Cinématique

Elle reconstitue pas à pas le déroulement du cas : les échanges entre acteurs et les différents statuts de la facture, du dépôt jusqu'au paiement, et, si nécessaire, la transmission des données de e-reporting



Quelles données particulières dois-je véhiculer ?

→ Données spécifiques

Elle liste les informations supplémentaires que la facture doit véhiculer pour traiter ce cas d'usage. Elles viennent compléter les données génériques attendues sur toute facture électronique.



Quels contrôles s'appliquent ?

→ Règles de gestion

Cette section énumère les règles auxquelles la facture doit se conformer et les vérifications associées. Sa lecture permet à vos équipes d'anticiper les motifs de rejet en amont de la mise en production.

XP Z12-014 – Composition des 44 cas d'usage de la norme

Cas génériques

Un cas générique correspond à un échange de facture avec son cycle de vie complet : émission, réception, rejets, refus, avoirs, factures rectificatives et tous les statuts de traitement.

Données

Où positionner ses données et nécessité d'extensions. Codification sectorielle pour les données métiers spécifiques.

Gestion des Tiers

Inclusion des tiers dans les échanges de factures et statuts. : tiers payeur, bénéficiaire, facturant, gestionnaire, agent, MOE/MOA...

Cas complexes

Cas répondant à des spécificités sectorielles : sous-traitance avec paiement direct, multi-vendeurs, bi-directionnel, Barter, sociétés en participation...

E-reporting G2C et G2B international

Modalités d'e-reporting pour les flux G2C, G2Bi et Bi2G.

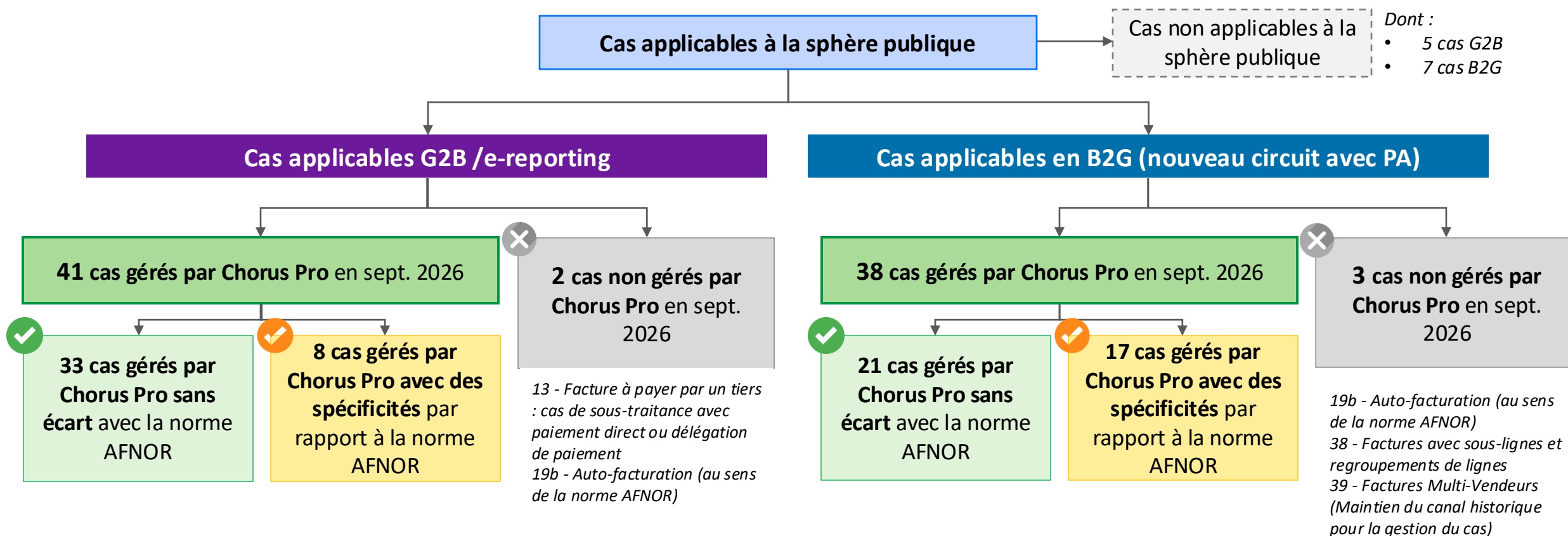
E-reporting de paiement

Quand et comment transmettre les informations d'encaissement, lorsque la TVA est due à l'encaissement.

Intermédiaires de gestion

Cas d'usage avec des intermédiaires transparents, à la vente ou à l'achat.

Cas d'usage décrits dans la norme AFNOR, applicables à la sphère publique dans les nouveaux circuits Chorus Pro



03

Spécifications externes

Documentation de la facturation électronique et dernières évolutions de Chorus Pro

Cette troisième partie couvre les évolutions apportées par la nouvelle version du corpus documentaire : des précisions techniques utiles pour vos développements.



Le corpus documentaire Chorus Pro à votre disposition

Cinq grands ensembles de documentation structurent vos travaux d'implémentation : deux dossiers fondateurs, deux annexes pour vos modalités d'échange, et une table pour décoder vos flux. Tous accessibles sur le portail de [documentation Chorus Pro](#).

v1.1

NOUVEAU

Description fonctionnelle FE

Le document de référence pour la réforme

Fonctionnement de Chorus Pro pour le B2G, le G2G et le G2B en application de la réforme — mise en service en septembre 2026.

v5.1

Description fonctionnelle socle

La continuité pour le B2G et le G2G historiques

Fonctionnement de la solution Chorus Pro initiale, qui reste actif pour les flux conservés en circuit historique.

Annexe EDI

Pour vos raccordements EDI

Les formats de factures acceptés

(Factur-X, UBL, CII)

Les règles de gestion associées

aux échanges EDI

Le flux annuel FAR0057

XSD et flux exemples

Annexe API

Pour vos raccordements API

Les enchaînements possibles

entre les services exposés

Les tableaux d'entrée et sortie

de chaque API

Les Swagger G2B

Annuaire, Facture, Flux

Table de correspondance

Pour décoder vos flux

Les codes interfaces

identifiant chaque type de flux

Les statuts du cycle de vie

des factures (CDV)

La correspondance entre les deux

indispensable pour le pilotage

En complément, se référer aux spécifications externes du PPF pour le e-reporting

Deux annexes du dossier des spécifications externes du PPF documentent le format sémantique du e-reporting et les règles applicables.

ANNEXE 2

Format sémantique du cycle de vie

Détail des fichiers reçus de la part de Chorus Pro portant sur l'acquittement de vos fichiers e-reporting

- Les balises du fichier de cycle de vie
- Le chemin XML précis pour chaque balise

ANNEXE 6

Format sémantique du e-reporting

Détail des balises à produire et de leur intégration dans le flux XML.

- Les balises du e-reporting par sous-flux
- Le chemin XML précis pour chaque balise

ANNEXE 7

Règles de gestion

Ensemble des règles applicables aux flux de e-reporting pour assurer la conformité.

- Les règles spécifiques au e-reporting

En complément, se référer à la norme AFNOR pour les formats de facture et de cycles de vie

Les spécifications AFNOR de la norme XP Z12-012 complètent celles de Chorus Pro et détaillent la structure des fichiers, les règles de gestion et les exemples à utiliser pour produire vos flux e-invoicing et cycles de vie.

AFNOR

XP Z12-012

Document principal

Le document principal

Introduit les formats AFNOR à produire et les profils sémantiques utilisables.

Vos équipes y trouvent :

Les formats à produire

Factur-X et UBL pour la sphère publique (G2B)

Les profils utilisables

EN16931 et EXTENDED-CTC-FR (G2B)

Les règles structurales

obligations, cardinalités et contrôles à respecter

AFNOR

XP Z12-012

Annexe A

Le document Excel

Liste les formats et règles applicables aux factures et cycles de vie.

Vos équipes y trouvent :

Les règles EN 16931 et celles propres à la réforme

obligations sur les champs et leurs valeurs

Le détail des formats de facture

balises, profils associés et chemins XML

Le format des cycles de vie

balises et règles de gestion associées

AFNOR

XP Z12-012

Annexe B

Les fichiers exemples

Fichiers normatifs prêts à l'emploi pour calibrer vos développements.

Vos équipes y trouvent :

Des exemples de factures (flux 2)

formats UBL, CII, Factur-X (EN16931 et EXTENDED-CTC-FR)

Des exemples de messages CDAR

cycles de vie au format UN/CEFACT

Plusieurs cas d'usage couverts

nominal, sous-lignes, multi-vendeur, litige

Les évolutions structurantes de Chorus Pro sur les circuits de facturation liées à l'application de la réforme

1/2

B2G et G2G – circuits historiques

01

Chorus Pro génère des flux de données réglementaires pour toutes les factures simples et mémoires de frais de justice

Pour garantir la qualité de ces flux, les évolutions suivantes doivent être mises en œuvre par Chorus Pro :

- 1 – Vérification du Taux de TVA saisi dans les factures par les fournisseurs**
- 2 – Obligation de saisie du N° de facture d'origine dans le cas des avoirs par les fournisseurs**
- 3 – Modification de génération par Chorus Pro du N° de facture lors des saisies de facture sur le portail**
- 4 – Saisie obligatoire par les fournisseurs des lignes de TVA lors du dépôt PDF en mode portail**

Tous circuits

02

Il ne sera plus possible de recourir à la fonctionnalité de recyclage des factures

Le recyclage d'une facture ne sera plus possible en mode portail et en mode et en mode API. En mode EDI, le statut perdure, mais une transcodification a lieu pour transmettre le refus.

Pour vos équipes • En cas d'erreur (peu importe le type d'erreur), une nouvelle facture doit être émise.

A noter :

Toutes les factures au statut « à recycler » **renvoyées au fournisseur avant** la mise en service de l'évolution **pourront continuer leur traitement** et parvenir à la structure publique une fois la correction apportée par le fournisseur.

Les évolutions structurantes de Chorus Pro sur les circuits de facturation liées à l'application de la réforme

2/2

Tous flux déposés en API G2B et e-reporting

03

Le dépôt de flux de facture, de cycles de vie et d'e-reporting par API

Le dépôt API s'appuie sur une archive de flux (tar.gz transportant le XML de facture et ses métadonnées), sur un modèle homogène avec le canal EDI.

Pour vos équipes • Prévoir côté intégration la construction d'archives tar.gz dans les appels POST /flux.

G2B – Nouveau circuit

04

Le routage des factures dans le champ et hors champ de la réforme

En plus des factures dans le champ de la réforme, Chorus Pro permettra aux entités publiques de transmettre des factures hors-champ vers leurs clients privés assujettis à la TVA.

Pour vos équipes • Vérifier que vos destinataires privés sont référencés dans l'annuaire avant émission.

L'accès à la documentation sur la réforme de la facturation électronique

Où accéder aux dernières versions des spécifications ?

1 Spécifications AFNOR

OÙ Y ACCÉDER

impots.gouv.fr

Cadre normatif de la facturation électronique : formats, profils et cas d'usage (XP Z12-012, XP Z12-014).

2 Spécifications externes Chorus Pro

OÙ Y ACCÉDER

[Portail de documentation Chorus Pro](#)

Volet propre à la sphère publique : flux, statuts CDV et règles de gestion Chorus Pro.

Le dossier général est également mis à disposition sur impots.gouv.fr.

3 Spécifications externes PPF

OÙ Y ACCÉDER

impots.gouv.fr

Cadre de fonctionnement et d'utilisation du Portail Public de Facturation (PPF) : dossier général et annexes (dont le e-reporting).

Restez connectés à l'écosystème

Sessions de bêta-test, webinaires thématiques et espaces collaboratifs : autant de canaux pour rester informés des évolutions et faire remonter vos besoins.

Prochaines étapes

S' approprier la documentation

Consultez les différents documents et annexes mis à disposition par l' AIFE sur les différents canaux présentés précédemment.

Se raccorder et se tester sur l'environnement de qualification

L'environnement de qualification Chorus Pro est ouvert pour mettre en œuvre concrètement les cas d'usage applicables à votre périmètre.

Participer aux prochains webinaires

Webinaire Raccordement à Chorus Pro, puis webinaire Trajectoire de tests. Inscription via le site collaboratif de la facturation électronique.

Boîte à outils dédiée – toutes les ressources complémentaires (guides, FAQ, exemples) sont centralisées via le portail de documentation Chorus Pro.

Annexes

Liste des cas d'usage de la sphère publique pris en charge pas Chorus Pro

G2B / e-reporting : Cas d'usage décrits dans la norme, applicables à la sphère publique

CAS D'USAGE DÉCRITS DANS LA NORME AFNOR APPLICABLES À LA SPHÈRE PUBLIQUE EN G2B / e-reporting

Cas géré par chorus pro en sept. 2026 sans écarts <i>par rapport à ce qui est décrit dans la norme Afnor</i>	Cas géré par chorus pro en sept. 2026 avec avec des spécificités <i>par rapport à ce qui est décrit dans la norme norme Afnor</i>	Cas non géré par chorus pro pro en septembre 2026
1 - Multi-commande / Multi-livraison 2 - Facture déjà payée par l'ACHETEUR ou un tiers PAYEUR au moment de l'émission de la facture 3 - Facture à payer par un tiers PAYEUR connu au moment de la facturation 4 - Facture à payer par l'acheteur et prise en charge partiellement par un tiers connu à la facturation (subvention, assurance, ...) 5 - Frais payés par des collaborateurs avec facture au nom de l'entreprise 6 - Frais payés par des collaborateurs sans facture adressée à l'entreprise (simple ticket de caisse ou facture libellée au nom et adresse du collaborateur) 7 - Facture suite à un achat payé avec carte logée (carte d'achat) 11 - Facture devant être reçue et traitée par un Tiers pour le compte de l'ACHETEUR 12 - Intermédiaire transparent gestionnaire de facture pour son commettant ACHETEUR 16 - Facture de débours pour remboursement de la facture de vente payée par le tiers 17a - Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement (par exemple sur Marketplace) 18 - Gestion des notes de débit 20 - Facture d'acompte 21 - Facture définitive (ou finale) après acompte 22a & 22b - Facture payée avec escompte en matière de prestations de services pour lesquelles la TVA est due à l'encaissement & en matière de livraisons de biens (ou Prestation de Services avec option TVA sur les débits)	24 - Gestion des arrhes 25 - Gestion des bons et des cartes cadeaux 26 - Factures avec clause de réserve contractuelle 27 - Gestion des tickets de péage vendus à un assujetti 28 - Gestion des notes de restaurant émises par un VENDEUR assujetti établi en France 30 - TVA déjà collectée - Opérations traitées initialement en e-reporting B2C, faisant l'objet d'une facture a posteriori 31 - Les factures « mixtes » mentionnant une opération principale et une opération accessoire 32 - Les paiements mensuels 33 Les opérations soumises au régime de la marge bénéficiaire 34 - Encaissement partiel et annulation d'encaissement 35 - Notes d'auteur 36 - Opérations soumises au secret professionnel et échanges de données sensibles 38 - Factures avec sous-lignes et regroupements de lignes 39 - Factures Multi-Vendeurs 40 - Paiements groupés, « Netting » ou Compensation en cas d'achat / vente croisés 43a - e-Reporting pour B2B international-Opérations triangulaires 44 - Transactions avec des entités établies dans les DROM / COM / TAAF	8 - Facture à payer à un tiers déterminé au moment de la facturation (affectation, centralisation de trésorerie) 9 - Facture à payer à un tiers connu au moment de la facturation, qui gère aussi la commande / la réception, voire la facturation (Distributeur / Dépositaire) 10 - Facture à payer à un tiers Bénéficiaire inconnu à la création de la facture, en particulier un Affactureur (cas de la subrogation) 14 - Facture à payer par un tiers : cas de co-traitance B2B 15 - Facture de Vente suite à commande (et paiement éventuel) d'un tiers pour le compte de l'ACHETEUR 17b - Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement et tiers facturant sous mandat de facturation 19a - Facture émise par un tiers Facturant avec mandat de facturation 37 - Sociétés en Participations

B2G (nouveau circuit avec les PA) : Cas d'usage décrits dans la norme, applicables à la sphère publique

CAS D'USAGE DÉCRITS DANS LA NORME AFNOR APPLICABLES À LA SPHÈRE PUBLIQUE EN B2G (nouveau circuit avec PA)

Cas géré par chorus pro en sept. 2026 sans écarts <i>par rapport à ce qui est décrit dans la norme Afnor</i>	Cas géré par chorus pro en sept. 2026 avec des spécificités <i>par rapport à ce qui est décrit dans la norme Afnor</i>	Cas non géré par chorus pro en septembre 2026
1 - Multi-commande / Multi-livraison 2 - Facture déjà payée par l'ACHETEUR ou un tiers PAYEUR au moment de l'émission de la facture 3 - Facture à payer par un tiers PAYEUR connu au moment de la facturation 4 - Facture à payer par l'acheteur et prise en charge partiellement par un tiers connu à la facturation (subvention, assurance, ...) 7 - Facture suite à un achat payé avec carte logée (carte d'achat) 16 - Facture de débours pour remboursement de la facture de vente payée par le tiers 17a - Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement (par exemple sur Marketplace) 18 - Gestion des notes de débit 24 - Gestion des arrhes 25 - Gestion des bons et des cartes cadeaux 28 - Gestion des notes de restaurant émises par un VENDEUR assujetti établi en France 30 - TVA déjà collectée - Opérations traitées initialement en e-reporting B2C, faisant l'objet d'une facture a posteriori 31 - Les factures « mixtes » mentionnant une opération principale et une opération accessoire 32 - Les paiements mensuels 33 Les opérations soumises au régime de la marge bénéficiaire 35 - Notes d'auteur 36 - Opérations soumises au secret professionnel et échanges de données sensibles 37 - Sociétés en Participations 40 - Paiements groupés, « Netting » ou Compensation en cas d'achat / vente croisés 43a - e-Reporting pour B2B international-Opérations triangulaires 44 - Transactions avec des entités établies dans les DROM / COM / TAAF	5 - Frais payés par des collaborateurs avec facture au nom de l'entreprise 8 - Facture à payer à un tiers déterminé au moment de la facturation (affacturage, centralisation de trésorerie) 9 - Facture à payer à un tiers connu au moment de la facturation, qui gère aussi la commande / la réception, voire la facturation (Distributeur / Dépositaire) 10 - Facture à payer à un tiers Bénéficiaire inconnu à la création de la facture, en particulier un Affactureur (cas de la subrogation) 11 - Facture devant être reçue et traitée par un Tiers pour le compte de l'ACHETEUR 12 - Intermédiaire transparent gestionnaire de facture pour son commettant ACHETEUR 13 - Facture à payer par un tiers : cas de sous-traitance avec paiement direct ou délégation de paiement 14 - Facture à payer par un tiers : cas de co-traitance B2B 15 - Facture de Vente suite à commande (et paiement éventuel) d'un tiers pour le compte de l'ACHETEUR 17b - Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement et tiers facturant sous mandat de facturation 19a - Facture émise par un tiers Facturant avec mandat de facturation 20 - Facture d'acompte 21 - Facture définitive (ou finale) après acompte 22a & 22b - Facture payée avec escompte en matière de prestations de services pour lesquelles la TVA est due à l'encaissement & en matière de livraisons de biens (ou Prestation de Services avec option TVA sur les débits) 26 - Factures avec clause de réserve contractuelle 29 - Assujetti unique au sens de l'article 256 C du CGI	19b - Auto-facturation 38 - Factures avec sous-lignes et regroupements de lignes 39 - Factures Multi-Vendeurs → <i>il sera possible de passer par le circuit historique</i>

Cas d'usage décrits dans la norme, non applicables à la sphère publique

Cas d'usage décrits dans la norme, non applicables à la sphère publique	
G2B / e-reporting	B2G (nouveau circuit avec PA)
23 - Flux en auto-facturation entre un particulier et un professionnel 41 - Sociétés de Barter 42 - Gestion de la détaxe 43b - e-Reporting pour B2B international - Transferts de stocks assimilés à des livraisons intra-communautaires	6 - Frais payés par des collaborateurs sans facture adressée à l'entreprise (simple ticket de caisse ou facture libellée au nom et adresse du collaborateur) 23 - Flux en auto-facturation entre un particulier et un professionnel 27 - Gestion des tickets de péage vendus à un assujetti 34 - Encaissement partiel et annulation d'encaissement 41 - Sociétés de Barter 42 - Gestion de la détaxe 43b - e-Reporting pour B2B international - Transferts de stocks assimilés à des livraisons intra-communautaires